



Compte-rendu audience intersyndicale du 29 janvier 2015 (carte scolaire)

L'intersyndicale du 1er degré avait demandé une audience à l'IA pour un échange sur les modalités de préparation des opérations de carte scolaire.

En effet, un nombre significatif d'annonces de fermetures et/ou fusions circulent dans le département, informations données aux maires ou aux directeurs par les IEN.

Nous souhaitons savoir ce qu'il en est exactement.

L'IA nous a reçus hier à 17h à l'issue de la CAPD.

La CGT Educ'action65 était excusée.

Étaient présents : SE-Unsa65, SGEN-CFDT65 et SNUipp-FSU65

L'IA a clairement indiqué qu'à ce jour rien n'est encore décidé, qu'il s'agit de prises de contact ciblées pour recueillir des compléments d'informations, qu'il y aura bien entendu des fermetures car il doit préparer la rentrée 2015, que des besoins sont déjà identifiés (renforcer les moyens de remplacement par exemple), et qu'il prépare en même temps les 2 années à venir (mise en oeuvre du protocole).

L'IA a changé la méthode de préparation dès l'an dernier en confiant aux IEN la responsabilité d'instruire les dossiers en 1ère instance, étant donné leur connaissance fine de leur circonscription.

L'encadrement rencontre donc les élus et/ou les enseignants, mais aussi les autres partenaires de l'école (IA et SG au niveau départemental, IEN au niveau des communes ou ComCom).

Il ne refusera pas de rencontrer des délégations qui le solliciteront, mais il préfère que le 1er contact se fasse avec l'IEN.

Sur le protocole, l'IA note qu'un certain nombre de partenaires ne semblent pas avoir compris que 0 retrait d'emploi ne signifie pas 0 fermeture.

Le SNUipp-FSU65 intervient pour citer la Rectrice qui a clairement indiqué lors du CTA du 19 janvier 2015, qu'elle ne se sentirait liée par aucun engagement si les modifications de structure du tissu scolaire du 65 ne sont pas engagées.

Une méthode innovante

La DOS établit une fiche synthétique par école recensant un certain nombre d'infos (déjà connues ou à compléter) : zone géographique, effectifs pondérés par les IEN, isolement/conditions d'accès, conformité et qualité des locaux et équipements, accueil petite enfance, restructuration possible).

Il y aura donc 278 fiches à l'issue de ce gros travail de collecte.

Les fiches sont complétées dans le cadre du dialogue mené par les IEN avec les élus et les équipes.

L'IA envisage de continuer à utiliser cette base en l'actualisant au fur et à mesure des évolutions.

Le SNUipp-FSU65 demande où interviennent les données sur les difficultés sociales, économiques et culturelles dans ce travail.

L'IA déclare qu'il tiendra compte de ces données, car elles lui semblent importantes, mais qu'il manque d'outils précis pour les quantifier par école. Il utilisera donc les données relevées à l'entrée en 6ème et les données INSEE concernant les "communes" (impôts, emploi, composition des familles, etc ...)

Dans tous les cas, les propositions qu'il fera seront le résultat d'un croisement d'informations y compris relayées par des acteurs indirects de ce dossier (Préfète, Députés, DDCSPP, ...) dès lors que les informations convergent.

C'est une première au niveau national, le département doit donc tout inventer dans cette démarche. La méthode et les résultats seront scrutés y compris au plus haut niveau de l'Etat.

L'IA n'a pas de résultats chiffrés à atteindre, mais il souhaite honorer sa part du contrat en proposant et accompagnant des modifications structurelles ou pédagogiques allant dans le sens d'une amélioration qualitative pour les élèves et l'institution. Pour les personnels, l'IA tâchera de faire en sorte qu'il n'y ait pas de conséquences trop négatives, mais là n'est pas sa priorité.

Il confirme l'affirmation du SNUipp-FSU65 qu'il ne peut opérer de fusions d'écoles sans l'accord des municipalités concernées. Il souhaite fortement, même si ce n'est pas une obligation, que les élus recueillent l'avis des conseils d'écoles sur ce sujet. A notre demande il précise qu'il n'y aura pas forcément suppression de poste à l'occasion d'une fusion, que cette proposition ne doit être "ni une carotte, ni un bâton", mais qu'il souhaite augmenter la taille des écoles (6, 7 ou 8 classes lui semblent une bonne jauge car elles permettent d'augmenter de 4 ou 5 élèves maximum l'effectif d'une classe en cas de non remplacement d'un maître absent).

Il précise que s'il y a récupération d'un moyen par restructuration, ce moyen peut-être affecté sur le site restructuré pour des dispositifs qualitatifs, ou pour répondre à des besoins localisés ailleurs.

L'IA n'écarte aucune possibilité a priori, y compris des projets innovants, y compris des coopérations avec les collèges et y compris des sites uniques de la maternelle au lycée.

Il affirme dans le même temps que les structures trop grosses ne lui semblent pas les plus intéressantes.

Il réaffirme qu'il souhaite voir émerger des projets.

Le SNUipp-FSU65 demande si tous les "partenaires" ont été informés qu'un éventuel projet pouvait être présenté, étant donné qu'il reste très peu de temps ... D'après sa réponse il semble que certains élus ou certaines équipes aient bénéficié de cette information qui n'a pas été donnée à tout le monde.

Le SNUipp-FSU65 demande ce qu'il advient des MCS qui ont été annulées au titre d'un projet l'an dernier. Ces décisions qualitatives seront-elles reconduites cette année ou tout est-il remis en question ? Réponse : tout sera réinterrogé.

Le SNUipp-FSU65 demande également ce qu'il en est de la création de la classe "troubles de type autistique" dans une école ordinaire. Réponse : elle n'aura pas lieu cette année dans le 65.

Parmi les dispositifs qu'il évoque : les classes passerelles pour l'accueil des moins de 3 ans (attention ce ne sont pas des postes entiers d'enseignants et cela suppose un financement de la part de la CAF et de la part de la commune), les PDMQDC.

Il revient sur la situation de l'école maternelle de Maubourguet pour laquelle il a bien pris en compte la réalité sociale et économique de la population, mais le Maire n'a toujours pas répondu à sa proposition réitérée de classe passerelle.

Le SNUipp-FSU65 lui demande s'il est sûr que tous les Maires sont bien au fait des

contraintes et conséquences de ce dispositif et demande pour combien de temps s'engage la CAF dans le co-financement des classes passerelles. Il ne peut l'affirmer mais il pense que c'est un engagement pour 3 ans au départ.

Se renseigner précisément à ce sujet ...

Il s'agit bien d'un transfert d'une partie des missions de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Education Prioritaire

Les écoles en REP seront examinées dans le cadre éducation prioritaire.

Le SNUipp-FSU65 demande s'il appliquera ce cadre aux écoles qui présentent les mêmes caractéristiques et n'ont pas pu accéder au label. Réponse oui.

Sur l'idée de fusion des 2 maternelles de Laubadère, il ne confirme ni n'infirme.

Il va poursuivre le dialogue avec les élus de cette Ville pour faire évoluer le tissu scolaire.

Pour les CLIS, rien ne change cette année : la classe compte pour l'attribution du temps de décharge, mais ni les élèves ni la classe ne sont pris en compte dans le E/C (nombre d'élèves par classe).

Dans tous les cas, l'IA prendra ses responsabilités s'il considère qu'il y a blocage systématique (comprendre mesure de carte scolaire).

Modification du calendrier : l'IA ne peut réunir le CTSD (prévu le 17 mars) avant la fin des élections départementales, donc il est reporté au lundi 30 mars à 8h 30 càd le lendemain du 2nd tour.

Le CDEN reste prévu le 2 avril, mais s'il y a un vote unanime contre le 30 mars, la date de repli du CTSD est fixée au 8 avril au matin.

Pour finir, le SGEN-CFDT a demandé que l'IA informe officiellement les personnels de l'existence de ce protocole. L'IA n'y voit pas d'inconvénient mais il ne développera pas ce qui est déjà précisé dans le protocole.

roselyne bergé-sarthou et joëlle noguère

